

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi 7 Octobre 2024, à 19h30 **au bureau municipal situé au 2 Rue de l'École** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)
 Yvan Proulx (02)
 Régis Audet (04)
 Dominik Michaud (05)
 Johanne Rheault (06)

Absent: François Binet (03)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

090-10-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Régis Audet et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2024**
3. **FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
4. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
5. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. Fond forêt - Camp Carcajou - Phase 4 - Aménagement
6. **ADMINISTRATION**
 - 6.1. Embauche Journalier opérateur
 - 6.2. Politique de harcèlement
 - 6.3. Séance du conseil du 4 Novembre 2024
7. **RÈGLEMENT**
 - 7.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement #135-2024 Concernant l'utilisation du terrain de camping municipal du Lac Chambeau
8. **CORRESPONDANCE AVEC PRISES DE DÉCISIONS**
 - 8.1. Campagne de financement – Fondation du rein – secteur Amos
9. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
10. **VARIA**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

091-10-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 Septembre 2024 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 3 Septembre 2024 soit accepté tel que rédigé.

092-10-2024

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 19 003.47\$

Comptes à payer avec les chèques # 166 à 187 pour un total de 176 989.22\$

Il est proposé par : Dominik Michaud

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Le maire informe fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

093-10-2024

FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX – AMÉNAGEMENT DU CAMP CARCAJOU

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Madame Nathalie Desgagné, agente de développement de la Municipalité à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière faite à la MRC d'Abitibi, concernant les travaux d'Aménagement du camp carcajou

QUE la municipalité appui la demande.

094-10-2024

EMBAUCHE JOURNALIER OPÉRATEUR

Il est proposé par : Dominik Michaud
Secondé par : Michel Rivard
Et résolu à l'unanimité;

D'ENTÉRINER la décision que la municipalité procède à l'embauche, M. Jacky Sirois, à titre de journalier-opérateur, aux conditions précisées dans la politique des ressources humaines et salariales. M. Sirois est entré en fonction en date du 16 Septembre 2024.

QUE conformément à la politique de ressources humaines et salariales, M. Jacky Sirois sera soumis à une période de probation d'une durée de 6 mois à compter de la date de début d'emploi.

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Pascal Rheault et madame Sandra Boutin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement pour 2024.

095-10-2024

POLITIQUE DE HARCÈLEMENT

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail, tel que présenté.

096-10-2024

SÉANCE DU CONSEIL DU 4 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Michel Rivard
Et résolu à l'unanimité;

QUE la séance du conseil du 4 novembre 2024, sois au centre communautaire situé au 391 route 395.

097-10-2024

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
135-2024 – CONCERNANT L'UTILISATION DU TERRAIN DE
CAMPING MUNICIPAL DU LAC CHAMBEAU**

Avis de motion et présentation du projet a été donné avec dispense de lecture par le conseiller Régis Audet, que le conseil adoptera un règlement concernant l'utilisation du terrain de camping municipal du Lac Chambeau à la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le lundi 4 Novembre 2024.

098-10-2024

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT – FONDATION DU REIN – SECTEUR
AMOS**

Il est proposé par : Dominik Michaud
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité remette une aide financière de 100\$ à la fondation du rein.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 0

099-10-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Régis Audet et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 20h18.

Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.